

La municipalité appuie le projet de réfection du chemin forestier entre le lac à la Truite et le lac Labelle tel que présenté par l'APROLL(Association des propriétaires de la Rive-Ouest du Lac Labelle)

La Municipalité de La Minerve adhère à l'organisme de bassin versant des rivières: Rouge, Petite Nation et Saumon.

Il est résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de rue DES GRANDS VENTS situé sur le lot 17A et 17B, rang 5 Canton La Minerve.

Petite précision concernant le règlement 509 et le règlement 531 pour son emprunt de 994 400\$.

Le 509 est pour l'approvisionnement en eau au montant de 794 000\$ (remboursement par subvention 500 383\$) et le 531 est pour l'emprunt de 200 000\$ pour le camion et l'équipement à neige, sera remboursé à même le contrat de déneigement.

TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE

La Fabrique tient à remercier tous les généreux commanditaires ainsi que tous les participants, lors de notre tournoi de golf du 15 août dernier. Ce tournoi nous a permis d'amasser la somme de 3 734.\$ Encore une fois un gros merci à tous !!!!!

Le Club Plein Air vous invite le 11 oct. 2009 à son **Rallye Défi Nature** au chemin Poupart de 10h à 12h inscription 5 \$ par personne et 2 \$ par enfant un rallye pour enfant et adulte une collation sur place gratuite, du café et de l'eau. Prévoir votre tasse et votre bouteille d'eau. La remise des prix se fera à la salle communautaire à 16h30. Il y aura aussi sur place, vente de passe de ski de fonds et on vous invite à entrer membre, on vous rappelle que vous n'êtes pas obligé d'être des sportifs, juste intéressé qu'il y est des activités qui se passe à La Minerve et bénévoles aussi. Pour de plus amples informations vous pouvez communiquer avec madame Anita Demers 819-274-2380.

CORPS DE CADETS 2000 LABELLE-HAUTES LAURENTIDES - Inscription pour les jeunes de 12 à 18 ans

Tu as entre 12 et 18 ans, tu es une fille ou un garçon, tu as le goût de vivre et faire quelque chose de différent et en plus qui est **GRATUIT**. Le Corps de Cadets 2000 Labelle Hautes-Laurentides peut t'aider. Viens nous rencontrer le vendredi soir à la salle Wilfrid Machabée de l'hôtel de ville de Labelle à 19h 30.

OFFRE D'EMPLOI POUR INSTRUCTEURS

Vous avez envie de travailler avec des jeunes, nous avons la solution pour vous. Le corps de cadets est à la recherche d'instructeurs pour la musique ou pour les activités sportives. COMMUNIQUEZ avec Capt. Jean-Marc Deschamps, cmdt, au 819-686-2919.

POUR LES PARENTS:

L'invitation est pour vous aussi. Si vous voulez vous impliquer auprès des jeunes, vous pouvez devenir bénévoles.

Des informations pourront vous être données auprès du comité civil du C.C. 2000 Labelle Hautes-Laurentides

ON VOUS ATTEND NOMBREUX

Conférences Interactives à salle communautaire

- Le 30 septembre 9h30h pour l'affirmation de soi par Kathleen Gagnon, psycho-éducatrice. Savoir s'affirmer facilite la communication de chacun avec son entourage. au cours de la présentation, le concept d'affirmation sera défini et certains moyens facilitant l'affirmation seront abordés.
 - Le 28 octobre pour les pertes de mémoire : normal ou pas? Marianne Lorrain, ergothérapeute.
- La personne responsable: Nicole Dallaire 819-274-2343 ou Henriette Gaboriault 819-274-2831.

Veillez prendre note que la prochaine cueillette des gros rebus est le 28 septembre.

À noter aussi que pour les RDD, les ordinateurs et composantes sont maintenant acceptés

Prochaine assemblée régulière du conseil en novembre prochain

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

Assemblée extraordinaire du 21 août et régulière du 8 septembre 2009

Volume 20 numéro 9

Résultat de la demande de prix pour du traitement de surface double (asphaltage) :
Franroc Inc.(division de Sintra) : 7.00\$/m² et Entreprises Bouget Inc. : 7.83\$/ m²
Le mandat est octroyé à Franroc pour un montant total n'excédant pas 100 000\$.

Demande de dérogation mineure de la municipalité de La Minerve, 1 rue du club, sur le lot île 90-111, canton La Minerve, est acceptée pour la construction d'une station de pompage à 6 m de la marge latérale avant alors que la marge prescrite est de 10 m.

Achat de 13 lampadaires décoratifs pour le chemin des Fondateurs à Cyclone pour un montant de 28 093 \$ plus les taxes applicables ce montant sera pris dans le surplus réservé à cet effet.

Le Conseil donne le mandat de réfection des trottoirs sur le chemin des Fondateurs à ABC Rives-Nord pour un montant de 79 825\$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres préparé par LDA Services Conseil.

Engagement de madame Andrée Boulanger au poste de remplaçante pour le poste d'accueil de la SEPAQ et du bureau d'information touristique pour la saison 2009.

Adoption du règlement numéro 540 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Résultat de l'appel d'offres pour l'abrasif pour l'hiver 2009-2010 a été donné à Agrégats de Labelle au montant de 4.15\$/tm

Adoption du règlement 538 concernant la numérotation des immeubles.

Avis de motion et adoption pour le règlement 541 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau des clôtures et des garages et modifiant le règlement de lotissement numéro 381 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions relatives aux dimensions des terrains.

Me Janelle est mandatée pour effectuer la transaction d'échange de terrain à intervenir avec monsieur Christian Naud. À savoir que la municipalité cède à M.Naud la partie limitrophe à sa propriété de l'ancien chemin Lac Chevreuil aboli. Telle parcelle de terrain cédée par la municipalité faisant 75.6 mc de superficie. En contre partie, M. Christian Naud cède à la municipalité le lot 8A-1, rang 5 La Minerve.

Adoption du règlement numéro 534 modifiant le règlement de zonage numéro 380, et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone AF-65.

Avis de motion pour le règlement 542 modifiant le règlement 518 relatif à l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc au niveau de l'utilisation des contrôleurs de pression.

Demande de dérogation mineure:

- Pour la construction d'une galerie avec toiture à ± 13.5 m de la ligne des hautes eaux, au 180 chemin Despres, est acceptée.
- Pour la démolition complète de la maison mobile et reconstruction d'un bâtiment principal de même dimension au 50 chemin Miller est acceptée.
- Pour le 12 rue des Guides pour la construction d'un abri à bois, est acceptée.

Achat de trois estrades pour le terrain de balle, de Distribution Sport Loisirs au montant de 4 470 \$ plus les taxes applicables et que 4 580 \$ provenant du Programme Mieux Consommer d'Hydro-Québec, soit affecté à cet achat., et d'affecté le surplus de l'année 2008 pour le montant résiduel.

Attribution du mandat pour la réalisation des plans et devis pour l'hébergement écologique de « La vie dans les bois » à Groupe Rousseau et Lefebvre pour un montant de 47 000.\$ plus les taxes applicables.

ATTENTION OURS NOIR

Les conditions climatiques de l'été ont amené l'ours noir à s'approcher des résidences à proximité des boisés. Nous suggérons de favoriser des comportements responsables par les citoyens qui habitent près des zones boisés.

Ne nourrissez jamais les ours.

Entreposez la nourriture et les ordures hors de leur portée.

Minimisez les ordures associées à la nourriture et aux ordures..

Cessez de nourrir les oiseaux, les chevreuils, garder la nourriture des chiens et chats à l'intérieur, nettoyez les grilles du barbecue après utilisation. Si un ours semble menaçant ou persiste dans votre secteur, contacter un agent de la protection de la faune, un corps policier ou S.O.S. braconnage au :1-800-463-2191.

TRANSPORT COLLECTIF INTERMUNICIPAL DES LAURENTIDES

Transport collectif inter municipal des Laurentides – Ajout des services dès le 21 septembre 2009

Le service de Transport collectif inter municipal des Laurentides développe une nouvelle liaison entre Mont-Tremblant et Rivière-Rouge et cela, deux fois par jour du lundi au vendredi.

Les résidents de La Minerve peuvent rejoindre ce nouveau circuit à l'aide d'un nouveau service de taxibus qui les amènera à Labelle. Pour se prévaloir de ce service, les utilisateurs doivent absolument réserver 24 heures à l'avance leur place dans le taxibus. Les départs à partir de Labelle vers La Minerve sont à 8h19 et 18h30.

Vous pouvez vous procurer des billets à l'hôtel de ville de La Minerve. Le tarif régulier pour un passage unique est de 5,00 \$ sans billet, le carnet de 10 billets revient à 27,50\$ (2,75\$ le billet) ou vous pouvez vous procurez une carte mensuelle au coût de 80 \$ (excluant le taxibus) pour chacun des circuits.

Les usagers devront déboursier 5,00 \$ ou moins par passage pour l'utilisation du taxibus entre La Minerve vers Labelle. Ils devront également déboursier 5,00\$ ou moins pour se rendre à Rivière-Rouge ou Mont-Tremblant. Les usagers qui veulent se rendre plus loin que Mont-Tremblant devront également déboursier 5,00\$ ou moins pour accéder au transport reliant Mont-Tremblant à Saint-Jérôme.

Pour connaître tous les circuits offerts par le Transport collectif inter municipal et les points de vente, visitez le site www.tcil.qc.ca ou contactez le 1-800-717-9737 pour plus d'informations. N'oubliez pas que le 22 septembre est la journée " En ville sans ma voiture" L'Accès au transport sera gratuit cette journée-là.

ÉLECTION 2009

Pour l'élection général du 1^{er} novembre prochain, le poste de maire et les postes des conseillers 1, 2, 3, 4, 5, et 6 seront ouverts aux candidatures pour un mandat de quatre ans.

Mise en candidature:

Est éligible à un poste de membre du conseil de La Minerve toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de La Minerve, qui réside de façon continue ou non sur le territoire de La Minerve depuis au moins le 1er septembre 2008 et qui n'est pas inéligible d'une autre façon (réf. LERM art. 61 à 67).

Toutes les demandes de reconnaissance d'une équipe et/ou le dépôt des candidatures doivent être faites auprès du président d'élection, sur semaine, à l'intérieur de la période du 18 septembre 2009 au 1er octobre 2009 entre 8:00 h et 12 :00 h et 13:00 h et 16:00 h. et le 2 octobre, de façon continue entre 9:00 h et 16:30 h.

N.B. Pour être analysées et être considérées recevable, les demandes doivent être complètes et déposées au bureau du président d'élection durant la période prescrite. Toutes les demandes déposées après 16:00 h le 2 octobre 2009, seront analysées après 16:30 h et devront de ce fait être complètes et ne pourront pas faire l'objet de modifications.

Si, à la fin de la période de mise en candidature, il y a plus d'un candidat à un des postes ouverts, il y aura élection le 1^{er} novembre 2009. Dans ce cas, il y aura une rencontre avec les candidats à 9:00 le 9 octobre 2009 à la salle communautaire située au 91 chemin des Fondateurs.

Pour plus de détails sur les candidatures lors d'une élection municipale vous pouvez consulter le guide des candidat(e)s qui est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca/documents/guide_candidate.pdf

Liste électorale:

Il faut être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter lors du scrutin. Pour être inscrit sur la liste électorale il faut:

1-Avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009;

2-Être une personne physique de citoyenneté canadienne;

3-Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi;

4-Remplir l'une des trois conditions suivantes:

a)Être domicilié sur le territoire de La Minerve et au Québec depuis au moins le 1^{er} mars 2009;

b)Être le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, sur le territoire de La Minerve, depuis le 1^{er} septembre 2008 et avoir fait parvenir une demande d'inscription avant le 27 septembre 2009. (Toute demande d'inscription reçue après le 27 septembre et avant le 20 octobre 2009 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale);

c)Être le copropriétaire ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise, sur le territoire de La Minerve, depuis le 1^{er} septembre 2008 et avoir fait parvenir une procuration, signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, et une demande d'inscription avant le 27 septembre 2009. (Toute demande d'inscription reçue après le 27 septembre et avant le 20 octobre 2009 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale).

Révision de la liste électorale :

S'il est nécessaire de tenir un scrutin, il y aura révision de la liste électorale, au bureau municipal, le 16 octobre 2009, de 19 :00 heures à 22 :00 heures et le 20 octobre 2009 de 14 :30 heures à 17 :30 heures

Scrutin:

Vote par anticipation : Le 25 octobre 2009, de 12 h à 20 h à la salle communautaire située au 91 chemin des Fondateurs.

Vote par correspondance : Les 20, 21, 22 et 23 octobre 2009, de 13:00 h à 14:30 h

Du 26 au 29 octobre 2009, de 13:00 h à 14:30 h et le 30 octobre 2009 de 13:00h à 16:30 h au bureau du président d'élection situé au 6 rue Mailloux.

Scrutin: Le 1^{er} novembre 2009, de 10 h à 20 h à la salle communautaire située au 91 chemin des Fondateurs.

André Séguin, Président d'élection
6 rue Mailloux, La Minerve, Qc, J0T 1S0
(819) 274-2364

Informations générales supplémentaires disponibles sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>